

CONDITIONS DE PARTICIPATION - ANTWERPFILA 2 et 3 octobre 2026



ANTWERPFILA, salon d'automne 2026 est organisé par la Chambre Professionnelle Belge en Timbres-poste (CPBNTP) asbl, Rue Abbé Cuypers 3, 1040 Etterbeek, numéro d'entreprise BE0 407 844 418 et se tiendra le vendredi 2 octobre de 10h à 17h et le samedi 3 octobre dans la salle 2 d'Antwerp Expo, Jan Van Rijswijcklaan 191, 2020 Antwerpen.

Exposants et stands

- La participation à Antwerpfila se fait uniquement et exclusivement sur invitation de la CPBNTP asbl. Le fait de remplir un bon de commande ne donne pas automatiquement droit à la participation. La CPBNTP asbl se réserve le droit de refuser un exposant sans en donner la raison.
- Votre bon de commande doit nous parvenir avant le premier septembre 2026. Le paiement doit être effectué dès réception de la facture, en virant le montant sur le compte n° BE06 2100 5926 4022 et dans tous les cas avant le début du salon. En cas de non-paiement dans les délais, la CPBNTP asbl se réserve le droit de réattribuer l'emplacement réservé.
- L'exposant doit lui-même, le cas échéant, s'acquitter de tous les droits d'importation et de déclaration et/ou d'autres formalités avant le début du salon.
- L'exposant n'est définitivement inscrit qu'après le paiement intégral de la facture. Tant que la facture n'a pas été entièrement réglée, aucun droit ne peut être revendiqué sur l'emplacement réservé.
- Tous les prix mentionnés sur le bon de commande sont hors TVA.
- Aucune annulation n'est possible après le premier septembre 2026. En cas d'annulation avant le 1er septembre 2026, les montants déjà versés ne seront pas remboursés, sauf accord exprès contraire de la CPBNTP asbl.

Montage et démontage

- Le parking sera ouvert - si possible - une heure avant l'ouverture des portes d'entrée.
- Le montage des stands doit avoir lieu entre 8h-10h (vendredi) et 9h-10h (samedi). Les exposants doivent avoir leur stand entièrement aménagé et opérationnel au plus tard à 9h55. Les exposants qui le souhaitent peuvent, à leurs propres risques, préparer leur stand le jeudi entre 14h et 17h30. Les portes d'entrée seront fermées à 17 heures. La CPBNTP asbl ne peut en aucun cas être tenue responsable d'éventuels dommages et/ou vols pendant la période de construction.
- Il est strictement interdit de modifier, transformer, agrandir ou adapter un stand de quelque manière que ce soit. Il est également interdit de placer du matériel ou des marchandises en dehors du stand. Ces dispositions sont conformes aux directives imposées par les services d'incendie. Les issues de secours, voies d'évacuation et passages doivent en permanence rester entièrement dégagés. Tout exposant qui place des objets en dehors de son stand sera tenu de les retirer.

Badges

- Chaque exposant recevra le vendredi un ou plusieurs badges à l'entrée des exposants. Les badges perdus doivent être signalés immédiatement à l'organisation.
- Les exposants et leurs collaborateurs doivent porter ces badges de manière visible pendant toute la durée du salon. Chaque exposant est responsable de tous les badges qui lui sont attribués et donc également des personnes qui les portent. Ces badges ne peuvent en aucun cas être transmis à des tiers.
- L'entrée des exposants n'est accessible qu'aux personnes munies d'un badge valide et clairement visible. Des contrôles seront effectués à l'entrée et dans le hall. L'accès au hall vous sera refusé si vous n'êtes pas en possession d'un badge valide et ce, pendant toute la durée du montage des stands.
- Chaque exposant doit équiper son stand d'un panneau nominatif (min. 32 x 20 cm) indiquant le nom, l'adresse et, le cas échéant, le numéro d'entreprise. Ce panneau doit rester visible pendant toute la durée du salon.

Dispositions générales

- La CPBNTP asbl n'est pas responsable des éventuels accidents. L'exposant renonce expressément à tout recours contre l'organisation (CPBNTP asbl et ses administrateurs) à cet égard.
- La CPBNTP asbl n'est pas responsable des inconvénients dus aux défauts de la salle (par exemple, panne d'éclairage, d'électricité, de chauffage, etc...) ni de la disponibilité ou non de la salle elle-même, quelle qu'en soit la cause. L'exposant renonce expressément à tout recours contre l'organisation (CPBNTP asbl et ses administrateurs) à cet égard.
- La CPBNTP asbl n'est pas responsable des dommages, pertes ou vols survenus pendant le salon. Il est recommandé à l'exposant de souscrire lui-même une assurance appropriée couvrant les marchandises, la responsabilité civile et les éventuels dommages indirects. L'exposant renonce expressément à tout recours contre l'organisation (CPBNTP asbl et ses administrateurs) à cet égard.
- Une surveillance nocturne est assurée. Cette surveillance ne dégage toutefois pas l'exposant de sa propre responsabilité en matière de sécurité de ses biens.
- Les horaires d'ouverture du hall sont : jeudi (14h-17h30) ; vendredi (8h-17h30) et samedi (9h-20h).
- En cas de désaccord ou de contestation, la décision des responsables du salon / des membres du conseil d'administration de la CPBNTP asbl est contraignante et sans appel. La présente convention est exclusivement régie par le droit belge. Tout litige relève de la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.
- Il est interdit de proposer des biens ou des services contraires à la législation belge ou susceptibles de nuire à la réputation du salon.
- L'organisation se réserve le droit d'exclure un exposant du salon en cas de non-respect des conditions de participation, sans droit à aucune indemnisation ni remboursement.

La signature du bon de commande constitue une approbation automatique des présentes conditions de participation et de la déclaration RGPD y relative. La déclaration RGPD de la CPBNTP asbl peut être consultée sur son site web www.cpbntp.be (sous la rubrique 'membres').